



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

11 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, tenue le 11 mars 2024 à 16 h, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe, messieurs les conseillers Marc Charest, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents M<sup>e</sup> Nicolas Leclerc, directeur général et M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence justifiée de monsieur Nelson Gagnon, conseiller.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du conseil.

2024-116

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYGIÈNE INDUSTRIELLE, EN ENVIRONNEMENT ET EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – DÉMOLITION DE L'ANCIENNE USINE ROCKTENN**

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu afin de retenir les services professionnels en hygiène industrielle, en environnement et en contrôle des matériaux, dans le cadre de la démolition et de la réhabilitation du site de l'ancienne usine RockTenn;

Considérant que deux (2) offres de services professionnels ont été soumises;

Considérant qu'un comité d'évaluation a été constitué et que l'évaluation des offres a été effectuée;

Considérant qu'un budget est disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjudge un contrat de services professionnels en hygiène industrielle, en environnement et en contrôle des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme GBI Experts-conseils inc., pour la somme de 272 379,60 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la démolition et de la réhabilitation du site de l'ancienne usine RockTenn, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement affecté RockTenn.

Que les documents de l'appel d'offres, la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-117

Levée de l'assemblée à 16 h 01.

La greffière,

Le maire,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon,

Eddy Métivier